RESUME

1. Israël n'a pas été épargné par les effets de la crise économique mondiale, mais son système financier a relativement bien résisté. Depuis le dernier examen (2006), le PIB réel a augmenté d'environ 5% par an en moyenne, sauf en 2009 où sa croissance a fortement ralenti. Depuis peu, on observe de nouveaux signes de ralentissement de l'activité économique. La résistance et la stabilité du système financier ont été attribuées, entre autres, à une politique de crédit prudente, à la faible exposition des banques israéliennes aux actifs "toxiques" et à l'approche conservatrice de la Banque d'Israël en matière de supervision. Aucun programme de sauvetage des banques ou de relance générale n'a été nécessaire, bien que le gouvernement ait accordé beaucoup plus de garanties de crédit pour stimuler les exportations. La dette publique exprimée en pourcentage du PIB a été réduite (74% en 2011).

2. Israël est un pays à revenu élevé dont le PIB par habitant a atteint 31 000 dollars EU en 2011, contre 17 700 dollars EU dix ans auparavant. Son PIB d'environ 240 milliards de dollars EU est à peu près égal à celui de Singapour. Certaines des principales difficultés économiques d'Israël tiennent au poids important des dépenses militaires, à la faible participation de certaines communautés au marché du travail et aux inégalités de revenus qui en résultent. Israël est fortement tributaire des importations pour satisfaire ses besoins en énergie, mais la découverte en mer d'importants gisements de gaz naturel pourrait changer ses perspectives économiques.

3. L'économie israélienne est dominée par les produits de haute technologie et les services. Les principales activités de haute technologie (en dehors du secteur de la défense) sont la fabrication de composants informatiques, le génie logiciel, les technologies médicales et les produits pharmaceutiques. Les entreprises israéliennes jouent également un rôle important dans l'industrie diamantaire mondiale.

4. Un des points forts de l'économie israélienne est sa capacité d'innovation, tant dans le secteur agricole que dans celui des hautes technologies. Les dépenses en recherche-développement civile ont atteint environ 4,4% du PIB en 2010, la proportion la plus élevée au monde. La politique d'Israël en matière d'innovation encourage la recherche-développement au niveau national dans le domaine des technologies génériques et appliquées, y compris le développement et l'acquisition de droits de propriété intellectuelle, par le biais d'un ensemble de programmes d'incitation. L'existence d'investisseurs en capital-risque nationaux et étrangers encourage en outre les jeunes entreprises.

5. Une part importante de l'investissement étranger direct est destinée aux jeunes entreprises israéliennes. Les investissements réalisés dans le secteur industriel bénéficient d'incitations subordonnées aux exportations. Israël maintient des restrictions en matière de participation étrangère dans quelques secteurs, y compris les transports aériens et maritimes, les télécommunications et la radiodiffusion, l'énergie et le tourisme, essentiellement pour des raisons d'intérêt général, de sécurité (énergétique) et culturelles. Il n'y a pas de processus d'approbation ou de sélection particulier pour les investissements réalisés par des étrangers.

6. L'économie israélienne est relativement tournée vers l'exportation. La situation géopolitique au Moyen-Orient continue d'affecter le commerce extérieur du pays et entrave sérieusement les échanges avec les pays voisins. L'Union européenne et les États-Unis restent les principaux partenaires commerciaux d'Israël, bien que ses échanges avec l'Asie n'aient cessé de croître pendant la période considérée. Le compte courant du pays est excédentaire depuis 2003.

7. Israël s'emploie à libéraliser ses échanges en participant activement aux négociations dans le cadre du PDD, bilatéralement au moyen d'accords préférentiels réciproques, et unilatéralement par le biais d'initiatives autonomes. Le réseau des ALE conclus par Israël englobe certains de ses principaux partenaires commerciaux (UE, États-Unis, AELE et Turquie), mais aucun de ces accords ne comporte actuellement de dispositions concernant les services. Depuis le dernier examen, le pays a conclu un accord de libre-échange avec le MERCOSUR, et Israël et l'Union européenne ont poursuivi la libéralisation de leurs échanges bilatéraux de produits agricoles. Des négociations en vue d'un ALE ont été amorcées avec l'Inde et la Colombie. Néanmoins, l'importance relative des échanges via les accords de libre-échange n'a cessé de diminuer en raison de l'importance croissante des échanges avec les pays d'Asie.

8. Pendant l'été 2011, Israël a été le théâtre de manifestations populaires sans précédent contre le coût élevé de la vie, déclenchées par les plaintes des consommateurs au sujet des prix élevés de certains produits laitiers (la "révolte du fromage blanc"). En réponse, et dans le cadre d'un ensemble de réformes, le gouvernement a démantelé unilatéralement certains obstacles à l'importation. Les droits NPF appliqués à divers produits de consommation non alimentaires ont été supprimés avec effet immédiat (400 lignes tarifaires au niveau des sous-positions à huit chiffres du SH). En juillet 2012, le gouvernement a annoncé une nouvelle initiative unilatérale visant à éliminer ou à réduire les droits d'importation sur des produits tels que les appareils électriques, les textiles et vêtements, et les produits alimentaires.

Mesures de politique commerciale

9. La moyenne des droits NPF appliqués par Israël est de 7% en 2012. Plus de la moitié des lignes tarifaires sont en franchise de droits et pour moins de 5% des lignes le taux appliqué dépasse 20%. La moyenne des droits NPF appliqués aux produits non agricoles est relativement basse (4,2%), alors que pour les produits agricoles (selon la définition de l'OMC) elle est de 24,5%. Il existe des possibilités d'accès aux marchés pour les produits agricoles grâce, entre autres choses, à l'accès en franchise de droits (environ un tiers des droits NPF appliqués sont nuls), aux droits préférentiels et à plus de 100 contingents tarifaires (NPF et préférentiels). Les nombreux droits NPF mixtes ou composites ajoutent à la complexité du régime tarifaire des produits agricoles. Israël n'a pas encore transposé sa Liste de concessions qui suit encore la nomenclature du SH de 1996, ce qui rend difficile la comparaison avec ses droits NPF appliqués (SH de 2012) en raison des différences de nomenclature.

10. Depuis le dernier examen, Israël a lancé des initiatives de facilitation des échanges pour les opérateurs économiques agréés et les services de courrier (prédédouanement des marchandises expédiées par voie aérienne). En revanche, Israël applique des procédures de licences d'importation non automatiques à une large gamme de produits pour plusieurs raisons, telles que la santé, la sécurité, la sûreté et l'administration des contingents tarifaires. Des notifications à jour contribueraient à améliorer la transparence de ces procédures d'importation. Globalement, le bilan d'Israël en matière de notification est mitigé. Des améliorations pourraient être apportées dans plusieurs secteurs où Israël a des notifications en suspens, y compris l'agriculture, les accords commerciaux régionaux et les licences d'importation.

11. Israël maintient des régimes de licences et d'autorisation (permis) d'exportation, mais ne prévoit pas de taxes et prélèvements à l'exportation. Il n'a pas subventionné les exportations de produits agricoles depuis 2010. Une entreprise commerciale d'État exportatrice exerce des activités dans le secteur de l'arachide.

12. Israël a fait des progrès considérables dans l'harmonisation de ses règlements techniques et normes alimentaires avec les normes obligatoires internationales, régionales et étrangères. Le gouvernement entend harmoniser l'ensemble des règlements techniques d'Israël avec les normes obligatoires étrangères d'ici à la fin de 2012 (fin 2013 pour les normes alimentaires). Depuis le dernier examen (2006), il a notifié trois mesures SPS nouvelles ou révisées. Les notifications SPS concernent l'harmonisation de ses prescriptions phytosanitaires à l'importation avec les normes internationales, ainsi qu'une modification des prescriptions à l'importation liées à l'ESB.

13. Israël a encore régulièrement recours aux mesures antidumping, mais globalement la fréquence des nouvelles mesures reste conforme à la tendance à long terme. Pendant la période considérée, Israël a adopté une législation sur les sauvegardes pour mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes et a ouvert deux enquêtes en la matière.

14. Israël applique aux produits et services importés et nationaux une taxe sur la valeur ajoutée dont le taux est actuellement de 16%. Ce taux est nul pour un certain nombre de produits, y compris les fruits et légumes. Certains produits de luxe et produits de consommation, y compris les boissons alcooliques, sont soumis à une taxe à l'achat. Pour calculer la taxe à l'achat sur les produits importés, Israël utilise une sorte de surtaxe appelée TAMA qui permet de rapprocher la valeur déclarée des importations des prix de gros sur le marché intérieur. Les boissons alcooliques doivent faire l'objet d'une réforme fiscale d'ici à 2014. En vertu de cette réforme, le TAMA sera supprimé et remplacé par une taxe spécifique qui sera appliquée de la même manière aux boissons alcooliques nationales et importées.

15. Israël est partie à l'Accord sur les marchés publics (AMP) et a participé aux négociations sur l'AMP révisé. Il a pris un certain nombre d'engagements en matière d'accès aux marchés afin d'améliorer les possibilités, pour les entreprises étrangères, d'entrer en concurrence sur ses marchés publics. Il s'est également engagé à éliminer progressivement son régime de compensation en ce qui concerne les marchés visés par l'AMP. Il réduira progressivement le niveau de compensation, qui est actuellement de 20%, et supprimera complètement les compensations dans les 15 ans qui suivront l'entrée en vigueur de l'AMP révisé pour Israël. La législation israélienne relative aux appels d'offres fait l'objet d'une réforme depuis 2006.

16. Israël dispose d'un système de propriété intellectuelle bien développé, ce qui explique que le pays figure parmi les économies les plus innovantes. L'adoption de la Loi de 2007 sur le droit d'auteur a marqué une évolution significative de la législation israélienne régissant la propriété intellectuelle. Cette loi a, entre autres choses, remplacé la doctrine de l'acte loyal par celle de l'usage loyal, offrant ainsi une approche plus flexible des exceptions en matière de droit d'auteur – une mesure exceptionnelle que peu de juridictions ont prise de manière aussi explicite. Israël a conclu un accord avec les États-Unis visant à modifier certaines dispositions relatives aux DPI dans le domaine pharmaceutique; ces dispositions concernent la prorogation de la durée de validité des brevets, la publication des demandes de brevets et l'exclusivité des données.

Évolutions sectorielles

17. Israël est toujours confronté à des difficultés en matière de concurrence qui sont dues, entre autres choses, à une forte protection tarifaire (agriculture), à la petite taille de l'économie, à un certain degré d'isolement géographique avec un commerce régional limité, et aux barrières linguistiques, éléments qui contribuent à entraver l'entrée sur le marché. L'un des principaux objectifs du gouvernement est de renforcer la concurrence sur le marché intérieur. Depuis le dernier examen (2006), il a engagé une série de réformes structurelles dans plusieurs secteurs afin de renforcer la

concurrence au sein de l'économie israélienne, y compris dans les secteurs des finances, des télécommunications et des transports. En outre, une réforme de la législation sur la concurrence visant les oligopoles a été instaurée.

18. Le secteur des services, qui représente environ les trois quarts du PIB et de l'emploi, constitue la principale activité économique en Israël. Depuis 2006, des réformes structurelles de grande ampleur ont été menées dans le secteur des services financiers pour promouvoir la concurrence et améliorer l'efficacité de l'intermédiation financière. La réforme du marché des capitaux (réforme Bachar) a radicalement transformé l'environnement du système financier israélien en obligeant les banques à vendre les avoirs qu'elles détenaient dans des fonds communs de placement et fonds de prévoyance pour réduire la forte concentration du secteur. Des assureurs et d'autres intermédiaires, y compris des entreprises étrangères, sont entrés sur le marché pour offrir des services financiers qui étaient traditionnellement contrôlés par les banques. Le marché israélien a été ouvert aux souscripteurs, aux conseillers en placement et aux gestionnaires de portefeuille étrangers afin qu'ils puissent fournir leurs services en Israël.

19. Le gouvernement a engagé d'autres réformes sur le marché des télécommunications afin de stimuler la concurrence par les prix entre les opérateurs et l'innovation dans le domaine des services. Ces réformes consistent, entre autres choses, à réduire considérablement les frais de raccordement obligatoires; à améliorer la portabilité; à mettre en place un régime réglementaire fondé sur des incitations afin d'encourager l'établissement de marchés de gros pour les services de téléphonie fixe et mobile (accès obligatoire aux réseaux fixes, opérateurs de téléphonie mobile sans réseau); et à promouvoir la concurrence dans le secteur des infrastructures en accordant des licences UMTS supplémentaires. Le gouvernement envisage toujours de mettre en place une autorité indépendante de réglementation des télécommunications.

20. Israël est un importateur net de services de transport; la plupart des échanges du pays se font par voie maritime ou aérienne. Depuis le dernier examen, Israël a continué de reformer son sous-secteur portuaire pour y stimuler la concurrence et accroître une productivité en perte de vitesse. Un nouveau régime tarifaire pour les usagers des ports, adopté en octobre 2010, est mis en place progressivement pour mettre fin au subventionnement croisé effectif des exportations par les importations et baser les tarifs sur les coûts. Ce nouveau régime encourage également la manutention des marchandises pendant la nuit. La privatisation des entreprises portuaires publiques a débuté en 2010.

21. Pendant la période considérée, le gouvernement a réformé sa politique de transport aérien afin d'encourager la concurrence entre les compagnies aériennes. La Loi sur la concurrence a été modifiée pour supprimer l'exemption dont bénéficiaient les compagnies aériennes concernant l'examen juridique des arrangements commerciaux susceptibles de nuire à la concurrence. Un certain nombre d'accords anticoncurrentiels de partage de code ont depuis été rejetés par l'Autorité antitrust israélienne. Le gouvernement a conclu des accords plus libéraux en matière de services de transport aérien avec les États-Unis, la Colombie et l'UE, ainsi qu'avec d'autres partenaires du secteur de l'aviation, pour permettre la désignation multiple de compagnies aériennes sur les liaisons régulières et donner aux transporteurs la liberté de déterminer la fréquence et la capacité des vols.

22. Le secteur manufacturier représente environ 15% du PIB et de l'emploi. La part des industries traditionnelles à relativement forte intensité de main-d'œuvre, telles que les industries alimentaire et textile, dans le PIB correspondant au secteur manufacturier a continué de diminuer, ce qui traduit l'avantage comparatif d'Israël dans les produits de haute technologie à forte intensité de capital. Les principales initiatives prises par le gouvernement pour renforcer la compétitivité du

secteur manufacturier israélien sont la création d'un environnement fiscal plus favorable pour les fabricants dans le cadre de la réforme de la Loi sur l'encouragement des dépenses d'investissement et une augmentation substantielle de l'aide à la recherche-développement. On note également l'ouverture accrue du secteur aux importations de produits manufacturés (en franchise de droits), conséquence de la libéralisation unilatérale des échanges et de l'élargissement du réseau d'ALE auxquels le pays participe.

23. Le secteur agricole d'Israël est modeste (environ 2% du PIB). Traditionnellement, Israël est un importateur net de produits agricoles. Les produits nécessitant une utilisation intensive des terres, comme le blé, le sucre et les graines oléagineuses, sont en grande partie importés. Grâce à son climat tempéré et aux technologies de pointe, Israël exploite son avantage comparatif dans la production de fruits, de légumes et de fleurs. Le gouvernement influence la productivité et la compétitivité du secteur agricole, entre autres choses, par le contrôle qu'il exerce sur l'attribution des principaux facteurs de production (terres, eau et main-d'œuvre étrangère) et l'assistance fournie à cet égard. Pour des raisons de sécurité alimentaire, le gouvernement joue un rôle important en matière de réglementation, en particulier dans les secteurs des produits laitiers et des œufs. Le secteur laitier est strictement réglementé et contrôlé tout au long de la chaîne de production; les mesures prises vont des quotas de production laitière au contrôle des prix au détail de certains produits laitiers de base. La moyenne des droits NPF appliqués aux produits laitiers atteint presque 110%. Dans l'ensemble, le niveau du soutien apporté par Israël à son agriculture est l'un des plus bas parmi tous les membres de l'OCDE. Les mesures à la frontière, notamment les tarifs douaniers, restent le principal instrument de soutien à l'agriculture utilisé par Israël. La majeure partie de la "facture" du soutien agricole est payée par les consommateurs israéliens, qui auraient donc tout à gagner de l'ouverture du marché intérieur des produits alimentaires à la concurrence des importations.